



HORAIRES DES COURS

JUDO

Deux cours par semaine, pour chaque catégorie

Public	Jours	Horaires
Baby Judo (2016-2017)	Mardi	17h30 - 18h15
	Vendredi	17h30 - 18h30
Mini-Poussins (2014-2015)	Lundi	17h45 - 18h45
	Jeudi	17h30 - 18h30
Poussins (2012-2013)	Mardi	18h15 - 19h15
	Jeudi	18h30 - 19h30
Benjamins / Minimes (2008-2011)	Lundi	18h45 - 20h15
	Vendredi	18h30 - 19h30
Cadets à Adultes (2007 et avant)	Mardi	19h15 - 20h45
	Vendredi	19h30 - 21h00

TAÏSO

Un cours par semaine, adapté au public présent

Public	Jour	Horaires
A partir de Minimes	Samedi	De 10h à 11h



TARIFS ANNUELS

Les tarifs indiqués incluent le coût de la licence que nous reversons à la FFJDA et qui permet à chaque adhérent d'être assuré.

JUDO

La cotisation est dégressive selon le nombre d'adhérents par foyer.

Nombre d'inscription par foyer pour la saison en cours	Cotisation pour les roncquois	Cotisation pour les non roncquois
1ère personne	200 euros	210 euros
2ème personne	180 euros	190 euros
3ème personne	160 euros	170 euros
4ème personne	140 euros	150 euros

Accessoires facultatifs :

Passeport pour compétitions officielles	: 8 euros
Kimono d'occasion (selon disponibilité)	: 10 euros
Polo du club (selon disponibilité)	: 5 euros
Sweat du club (selon disponibilité)	: 10 euros

Modalités de règlement :

Le paiement global en espèces ou en chèque(s) est exigé le jour de l'inscription.

Pour les inscriptions de Septembre à Décembre, possibilité de régler en plusieurs chèques, avec les conditions suivantes :

- Les chèques seront datés du jour de l'inscription
- Le premier chèque sera d'un montant minimum de 50 euros par adhérent et sera encaissé dans le mois courant de l'inscription
- Les chèques suivants seront encaissés à fréquence mensuelle
- Le dernier chèque sera encaissé au plus tard en Janvier

A compter de Janvier, la cotisation est forcément encaissée le mois de l'inscription.

TAÏSO

Cotisation pour les roncquois	Cotisation pour les non roncquois
100 euros	110 euros

Accessoires facultatifs :

Polo du club (selon disponibilité)	: 5 euros
Sweat du club (selon disponibilité)	: 10 euros

Modalités de règlement :

Le paiement global en espèces ou en chèque(s) est exigé le jour de l'inscription.

Pour les inscriptions de Septembre à Décembre, possibilité de régler en deux chèques, avec les conditions suivantes :

- Les chèques seront datés du jour de l'inscription
- Le premier chèque sera d'un montant minimum de 50 euros par adhérent et sera encaissé dans le mois courant de l'inscription
- Le second chèque sera encaissé le mois suivant

A compter de Janvier, la cotisation est forcément encaissée le mois de l'inscription.



Modes de paiement acceptés :

- Chèques
- Chèques vacances / Coupons sport
- Espèces